

qui pût assurer une paix solide à l'Europe ; que Mr. Patinho avoit ordre de se rendre à Cadix pour y faire aux Intereffés la répartition des Effets des Gallions & des Vaisseaux d'Assogues ; & que l'Indult sur ces Effets étoit réglé à douze pour cent , & sur ceux des autres à cinq pour cent. On attend sans doute d'apprendre ici , comment cette derniere resolution de S. M. C. aura été reçue dans les Cours interefferées ; voici , dit on , ce qu'elle contient en substance ; „ Que le Roi étoit content „ des propositions qui lui avoient été faites de la „ part des Alliés d'Hannover ; mais qu'il souhai- „ toit , avant de se déterminer là-dessus , sçavoir „ le sentiment de l'Empereur , à qui S. M. en „ avoit écrit , de même que son consentement de „ donner l'Investiture des Etats de Toscane , de „ Parme & de Plaisance en faveur de l'Infant Dom „ Carlos ; que S. M. donneroit ensuite une réponse „ finale & positive sur ce qu'on demandoit d'Elle ; „ que pour faire voir le désir sincere qu'Elle avoit „ de donner les mains à une paix generale , Elle „ avoit ordonné d'avance à son Conseil d'examiner „ incessamment les déprédations faites par ses Sujets „ dans l'Amerique à ceux de la Grande Bretagne , „ afin de leur pouvoir donner là-dessus une satis- „ faction convenable ; que l'Indult des Effets des „ Gallions & des Vaisseaux d'Assogues avoit été fixé „ à 12. pour cent , & qu'on feroit dans peu la „ repartition de ces Effets aux Intereffés. On ajoute que S. M. C. consent à une suspension d'Ar- mes provisionnelle pour 12. ou 14. ans ; que douze mille Espagnols ou Suisses seront transportés en Italie pour être à portée de prendre possession des Etats de Toscane & de Parme , pour l'Infant Dom Carlos , après la mort des Princes Regnans dans ces Duchés ; que